

Protocole de traitement des situations de harcèlement

Circonscription de Carvin

1- Prendre connaissance et informer de la situation

Comment la situation a-t-elle été connue ?

Appel au numéro harcèlement : victime elle-même, parents, élèves témoins, parents des élèves témoins)

Élève victime qui en parle aux adultes de l'école (enseignants et équipe éducative).

Élève victime qui en parle à ses pairs.

Élève témoin qui en parle aux adultes de l'école (enseignants et équipe éducative).

Appel à l'Inspection de la part des parents d'un élève victime.

Informer de la situation

Informer l'Inspection de la situation.

Compléter la fiche de traitement au fur et à mesure.

2- Recueillir les témoignages

Veiller à mener ces entretiens discrètement pour préserver l'identité des différents acteurs.

Il est conseillé de mener ces entretiens à plusieurs (directeur/directrice et enseignant). Le ou la psychologue peut également être présent mais penser, dans ce cas, à prévenir les parents et expliquer clairement son rôle (présence en tant que membre de l'équipe éducative). La présence du CPC est également possible.

21- Recueillir le témoignage de la victime

L'entretien avec la victime doit être ouvert pour lui permettre de s'exprimer.

Si la victime ne souhaite pas s'exprimer dans un premier temps et que nous avons la connaissance de faits, ne pas hésiter à commencer l'entretien en lui faisant part de ce que l'on sait (*J'ai appris que..*).

Commencer à compléter la grille de signaux faibles avec les éléments donnés.

Informer le plus rapidement possible les parents de la victime et les mettre au courant de la démarche et convenir d'un rendez-vous rapidement.

Selon l'état de la victime, un entretien avec la psychologue scolaire peut être proposé à celle-ci avec l'accord de la famille.

22- Recueillir les autres témoignages

Entretien avec les témoins séparément

Continuer de compléter la grille pour collecter des informations sur la situation.

Entretien avec l'auteur présumé sans dévoiler, si possible, l'identité de la victime et des témoins.

Continuer de compléter la grille pour collecter des informations sur la situation.

Entretien avec les parents de la victime

Présenter la grille de signaux et expliciter le rôle de cet outil.

Continuer de compléter la grille pour croiser les points de vue et affiner l'évaluation de la situation.

Entretien avec les parents de l'élève auteur

Relater la situation en se basant uniquement sur les faits et les informer de la démarche en cours.

Information aux parents des élèves témoins

Informers que le témoignage de leur enfant a été recueilli sur une possible situation de harcèlement.

Selon l'implication de leur enfant et le degré de gravité de la situation, un entretien peut être fixé.

3- Évaluer la situation

Harcèlement : violence, isolement, répétition (sauf cyberharcèlement)

En appui sur la grille de signaux faibles, poursuivre la collecte d'informations sur la situation :

- Penser aux 6C : couloirs, cour, chemin de l'école, classe, commodités, cantine
- Autres membres de l'équipe éducative .
- Personnels périscolaires.

Se positionner sur la situation de harcèlement de manière conjointe (directrice/directeur, enseignant, psychologue scolaire).

Se rapprocher du groupe ressource pHARe et/ou du directeur de vie scolaire, Benjamin Pottié.

Transmettre à l'IEN la fiche de traitement accompagnée d'un compte-rendu.

4- Agir rapidement

La victime

Rassurer la victime sur la prise en compte de sa situation et l'assurer du cadre protecteur de l'école et de la recherche de solutions.

Protéger la victime sans la stigmatiser (ex : un changement de place ne doit pas impliquer uniquement les élèves concernés)

Communiquer rapidement au sein de l'équipe éducative pour être vigilant à cet/cette élève.

Prioriser sur le bien être à l'école : en informer la victime et l'équipe éducative.

Les témoins

Solliciter et faire émerger chez les témoins des pistes, des solutions pour prioriser le bien-être de la victime.

L'auteur

Amener l'auteur à reconnaître les faits, à ressentir de l'empathie et à prendre conscience des

conséquences de ses actes.

Préparer l'auteur à une démarche de réparation qui pourrait être mise en place en accord avec la victime.

5- Suivre la situation

Rencontrer la victime et ses parents pour évaluer avec elle l'évolution de la situation.

Échanger au sein de l'équipe éducative sur l'évolution de la situation de cet élève.